

SHALSHELET NEWS



Chabbat ^{T"01}
CHEMINI
22 Avril 2017
26 Nissan 5777
E : 20H33
S : 21h45
Horaires pour la région
parisienne
N°26

La Parole du Rav Brand

Dans la Hagada de Péssa'h, nous lisons : « Dans chaque génération et génération, l'homme doit se considérer comme si c'est lui-même qui est sorti d'Egypte. Ce ne sont pas uniquement nos ancêtres qui furent libérés d'Egypte, mais nous aussi, comme dit le verset : car Il nous a sortis d'Egypte, afin de nous donner la terre qu'Il avait jurée à nos ancêtres de nous donner ». Pourquoi disons-nous : "Dans chaque génération et génération", puisque nous lisons la Hagada chaque année ? Ne serait-il pas plus justifié de dire : « Chaque année et année, l'homme doit se considérer comme si c'est lui-même qui est sorti d'Egypte » ?

La Torah s'exprime de façon récurrente, concernant le sauvetage des juifs, avec l'expression « dans chaque génération ». Hachem a juré de faire la guerre contre Amalek de génération en génération : « Il dit: Parce que la main (de D-ieu) a été levée sur le Trône de D-ieu, il y aura guerre de D-ieu contre Amalek, de génération en génération », (Chemot 17,16). La Torah promet Sa protection dans leur génération : « Cette nuit-là pour D-ieu, elle est gardée pour tous les fils d'Israël, dans leurs générations », (Chémot 12,42).

Nous disons ainsi dans la Hagada: « Ce n'est pas uniquement un (le Pharaon) qui se leva contre nous afin de nous exterminer, mais ainsi il en est dans chaque génération : ils se lèvent contre nous pour nous exterminer, mais, le Saint-Béni-Soit-Il, nous sauve de leurs mains ».

Concernant la fête de Pourim, La Méguila utilise

les deux expressions. En premier lieu, que Mordékhai a instauré de la fête d'année en année et que les juifs l'ont accepté : « Il leur prescrivait de célébrer le quatorzième jour et le quinzième jour du mois d'Adar, d'année en année », (Esther, 9, 21) ; « les Juifs prirent pour eux, pour leur postérité, et pour tous ceux qui s'attacheraient à eux, la résolution et l'engagement irrévocables de célébrer ces deux jours, selon le mode prescrit et au temps fixé, d'année en année », (9,27). Puis, elle dit de faire Pourim de génération en génération : « Ces jours devaient être rappelés et célébrés de génération en génération, dans chaque famille, dans chaque province et dans chaque ville; et ces jours de Pourim ne devaient jamais être abolis au milieu des Juifs, ni le souvenir s'en effacer parmi leurs descendants » (9,28). Que représentent ces deux expressions, années et générations ? En fait, quand Hachem fait la guerre contre nos ennemis et qu'Il les abat, ils ne recommencent plus. Mais la génération suivante, qui n'a pas connu cette défaite, recommencera. Il suffit alors pour Hachem de faire la guerre contre Amalek de génération en génération. En ce qui concerne la fête de Pourim, bien connue, nous la fêtons chaque année. Quant au verset qui mentionne un Pourim de génération en génération, il s'agit de « Pourim » fêté localement, dans certains provins, villes ou dans certaines familles, dans certaines générations, après que Hachem leur a fait un miracle et les a sauvés de leurs agresseurs.

Rav Yehiel Brand

Haftara

La Paracha Chémini relate l'inauguration du Michkan. La Haftara, quant à elle, décrit la cérémonie au cours de laquelle, le Aron fut apporté à Yérouchalaim, cérémonie qui précéda l'inauguration du Beth Hamikdach. Ces deux événements heureux, ont pourtant été marqués par une tragédie. Au cours de l'inauguration du Michkan, Nadav et Avihou, deux des fils de Aharon furent tués par Hachem. Dans la Haftara, Ouza, est condamné à mort pour s'être mal comporté vis-à-vis du Aron.

Près de 400 ans après leur arrivée en Eretz Israël, à l'époque de Eli le Cohen Gadol, le peuple emporta le Aron avec eux sur le champ de bataille contre les Phélistins; mais ces derniers vainquirent et capturèrent l'Arche Sainte. Cependant, pendant 7 mois, la terreur et la mort se propagèrent dans les villes des Phélistins. Ils décidèrent de restituer l'Arche, qui séjourna pendant 20 ans, chez Avinadav.

Notre texte nous fait le récit de ce moment, où le roi David, décide de ramener le Aron à Ir David, en le faisant transporter sur une charrette. Au cours du voyage, l'Arche Sainte semble glisser, Ouza, un des fils d'Avinadav, se précipite pour le retenir; il est foudroyé sur le champ.

Alors, le roi David, repousse à plus tard le retour de l'Arche et choisit de la déposer chez Oved Edom. Hachem récompensera cette famille en lui accordant la prospérité. Le roi David entendit parler des bénédictions accordées à la maison de ce Lévi. Trois mois plus tard, il souhaita à nouveau le transfert du Aron; cette fois, les Léviim, le portèrent sur leurs épaules. C'est dans une atmosphère de très grande joie, qu'il arrivera enfin à Yérouchalaim. Le roi exulte d'allégresse, il danse devant le peuple au son du Chofar. De très nombreux sacrifices sont offerts tout au long du voyage, l'Arche est déposée dans la tente, préparée par le roi.

La suite du texte, qui n'est lue que selon le rite Ashkénaz, nous décrit la discussion qui oppose David à sa femme Mikhal. Celle-ci lui reproche d'avoir trop dansé devant le peuple, ce qu'elle estime, indigne d'un roi. La Haftara se termine avec le récit du désir du roi David, de construire une maison pour Hachem. Mais le prophète Nathan, lui transmet la réponse Divine, lui promettant la pérennité de sa dynastie; mais ce sera son fils qui aura la responsabilité et le privilège d'édifier le Beth Hamikdach.

C.O.

Annonces

Tous les Chabbat matin : Office spécial jeunes à 9h30 suivi de plusieurs chiourim jusqu'à 12h30 au Beth Ménaïhem, 22 Avenue du 8 Mai 1945, 95200 Sarcelles.

Questions

Pour aller plus loin...

- 1) Rachi rapporte que les enfants de Aharon ont bu du vin avant de commencer leur travail dans le Michkan. Comment en ont-ils trouvé dans le Michkan? (10,2)
- 2) Le Chout Sia'h Sadé rapporte: Aharon a été puni car il a manqué de respect à son père au profit de son beau-père. D'où voit-on cela?
- 3) Pourquoi les noms des poissons ne sont pas cités dans la Torah, comme le sont ceux des oiseaux, bêtes domestiques et sauvages? (11,9)
- 4) Quelle est la différence entre les pleurs de tristesse et les pleurs de joie? (10,6)
- 5) Où ont été enterrés les enfants de Aharon?

Pour toute information
Shalshet.news@gmail.com



Halakha de la Semaine

A) Que faire si l'on a dit Morid Haguéchem au lieu de Morid Atal?

Cela dépend à quel niveau de la Amida on s'est aperçu de son erreur:

- 1) Si l'on s'est souvenu de son erreur avant de finir la berakha de Mé'hayé Amétim (avant d'avoir dit le nom d' Hachem) on reprendra depuis "Ata Guibor".
- 2) Si on a déjà mentionné le nom Hachem (dans la berakha de Mé'hayé Amétim) on dira alors : "Lamedéni H'oukekha" et on reprendra de nouveau à "Ata Guibor ".
- 3) Si on a clôturé la berakha en disant:"Mé'hayé Hamétim" on recommencera la Amida depuis le début .

B) Que faire si on s'aperçoit que l'on a récité Barekh Alénou au lieu de Barékhénou ?

Cela dépendra aussi du moment où l'on a pris conscience de son erreur :

- 1) Dans le cas où l'on s'en souvient pendant la récitation de Barekh Alénou : On corrigera en reprenant "Barékhénou" (si l'on s'est souvenu à la fin de la berakha, à savoir au moment de Baroukh Ata Hachem, on dira Lamedéni H'oukéka et on reprendra Barékhénou).
- 2) De même si l'on s'est rappelé, après avoir commencé "Tekha béchofar " (ou une autre berakha) on reprendra depuis Barékhénou (cela est possible tant qu'on se trouve toujours dans la Amida).
- 3) Cependant si on se rappelle de notre erreur après avoir fini la Amida (à savoir que l'on a récité le 2ème "yheyou lératsone ... ") on reprendra la Amida depuis le début (en faisant attention cette fois-ci à bien réciter : " barékhénou ").

C) Quelle est la halakha en cas de doute ?

Tout cela doit être appliqué même si l'on a un doute si on a dit la bonne formule ou pas tant que 1 mois ne s'est pas écoulé (car on suppose que tant qu'on n'a pas répété la chose 100 fois, on a gardé notre ancienne habitude).

Basé sur le sidour Ich Matsliah

David Cohen

Comprendre Rachi

Vayikra 9,7: "Moché dit à Aharon, approche-toi du Mizbéah..."

Rachi explique: Aharon avait honte et craignait de s'approcher, Moché lui dit alors: "Pourquoi as-tu honte, c'est pour cela que tu as été choisi."

Certains commentateurs expliquent de la manière suivante:

Lorsque Hachem désigna Moché pour aller libérer les Béné Israël, Moché avait honte et refusa à plusieurs reprises, jusqu'au point où il est écrit: "Hachem s'énerma envers Moché" (Chémot 4,14). Là bas, Rachi explique, que la conséquence de l'énervement de Hachem causa à Moché la perte de la Kéhouna (prêtrise). En effet, à force d'avoir trop de honte et de crainte, Moché perdit la Kéhouna au profit de Aharon.

Maintenant qu'il voit son frère Aharon qui a honte et craint de s'approcher, il lui dit: Pourquoi as-tu honte? C'est à cause de la honte que j'ai perdu moi-même la Kéhouna, sous-entendu, n'aie pas honte, sinon tu risques de perdre la Kéhouna, comme je l'ai perdue.

Mordekhai Zerbib

Réponses Charade et Enigme N°24 – Tsav

Enigme 1:

Les témoins ont pu en effet constater que la cruche était effectivement entièrement remplie d'huile, conformément à la condition du mariage. Mais, il se pourrait qu'elle soit à moitié remplie d'eau, et l'huile flottant au-dessus de l'eau aurait pu induire les témoins en erreur. Tiré du Imré Bina (Bèn Ich 'Haï)

Enigme 2 :

Il s'agit de Yéhochoua' Bine Noun qui a combattu 31 rois et les a tous vaincus. Il a été le fidèle serviteur de Moché Rabbénou et a eu le grand privilège de faire rentrer les Béné Israël en Èrèts Israël. Il n'a effectivement pas eu la longue vie promise car il n'a pu terminer le partage de la terre d'Israël entre les douze tribus.

La Paracha en Résumé

- Le premier jour de travail au Michkan eut lieu et Aharon et ses enfants appliquèrent le service comme Hachem l'avait demandé. Aharon bénit le peuple.
- Episode malheureux de Nadav et Avihou. Ils moururent devant D-ieu. Moché exigea le deuil général (Rachi).
- Moché reprocha à Aharon d'avoir brûlé le Korban de Roch 'Hodech. Aharon lui répondit: "Etant 'onen' (en attente d'enterrer ses enfants), si j'avais mangé le Korban, cela aurait-il plu à Hachem?" Moché avoua son erreur.
- La Torah cite toutes les halakhot de "Casherout" des animaux.
- La Torah traite aussi du sujet de l'impureté, des animaux, aliments et ustensiles.

Aire de jeu

Charade / Paracha

Mon premier est une lettre de l'alphabet.
Mon second est un adjectif possessif.
Mon troisième n'est pas beau.
Mon dernier est un son de mécontentement.
Mon tout est un animal.

Jeu de mots

La semaine dernière, j'ai brûlé mon 'hamets. Franchement, ça ne mange pas de pain.

Devinettes

- 1) Le mot "Dod" (oncle) est écrit deux fois dans tout le Tanakh. Où?
- 2) Parmi les animaux cités, il y en a un qui, selon Rachi était "l'habit" de Adam Harichon, après avoir fauté. (Rachi Béréchit 3, 21)
- 3) Nous sommes tous trois ruminants, mais nous n'avons pas de sabots fendus. Qui sommes-nous? (11, 4-5-6)
- 4) Nous portons le même nom mais nous sommes deux animaux différents. Qui sommes-nous? (11,18/11,30)

Enigmes du Ben Ich Haï

Enigme 1:

Son premier fils a fui.
Son second a été assassiné.
Et son troisième a perpétué la descendance.
Qui est-elle ?



Enigme 2:

Réouven possède de grandes planches pour la construction de sa maison. Chim'one et Lévi ont chacun d'entre eux besoin de leur côté, d'un seul morceau de bois. Ils se rendent donc auprès de Réouven pour lui en demander.

Réouven tend à Chim'one un fil, et lui dit d'aller dans son entrepôt de bois, afin d'en choisir une planche d'une taille identique à celle du fil.

Il fait de même avec Lévi, en lui tendant un fil d'une taille identique à celle du fil qu'il avait tendu à Chim'one, en lui indiquant d'aller se choisir un bois de la même dimension que la ficelle.

Il s'avère en fin de compte que le bout de bois qu'a pris Lévi est une fois et demi supérieur à la taille de celui de Chim'one.

Comment cela est-il possible, en sachant que les deux fils sont d'une taille parfaitement identique, et que Lévi n'est pas soupçonné d'avoir volé Réouven ?



Question à Rav Brand

D'après la Halakha, a-t-on le droit de manger du beurre non Chamour (surveillé) ? Du lait non Chamour ? Pourquoi ?

Concernant le beurre à partir de lait non chamour, les avis sont partagés. Le Choulhan Aroukh (Yoré Déa 115,3) décide que dans une ville où les gens le mangent, on ne les empêche pas. Ceci est vrai si le beurre est fabriqué à partir de lait pur, mais si on mélange des résidus de fromage, il est interdit. J'ai entendu que le beurre de première qualité, comme « le Président », serait fabriqué à partir du lait pur. Concernant le lait non chamour, Hazal l'ont interdit, s'il se trouve dans la ferme du non-juif une bête non cacher (chienne, ânesse, chamelle, jument, etc), de peur que le non-juif ne vienne à mélanger plusieurs laits (Choulhan Aroukh 115). Dans des pays où les gouvernements interdisent les mélanges et qu'ils le vérifient, certains Rabbanim le permettent (Igrot Moché).

Anecdote : Pendant les chiva de mon père zal, le fils de Rabbi Dunner zal, l'ancien Av Beth Din de Londres, nous a rendu visite, et nous a raconté une histoire, puis une autre personne de Londres l'a complétée, apparemment connue à Londres : Le Rav Dunner avait l'habitude d'envoyer tous les jours son Machgiah à la ferme pour assister à la traite. Un jour le

machgiah est venu en retard, et la traite était terminée. Il a refusé de prendre le lait, mais le goy lui dit : "Vous me connaissez depuis de longues années et jamais je ne vous ai trompés, alors faites-moi confiance cette fois-ci. Le machgiah a téléphoné au Rav, mais ce dernier a refusé ce lait. Le Goy a alors supplié le Rav de venir le voir pour s'expliquer. Le Rav vient et rassure le goy de sa probité, mais justifie son refus de prendre le lait du fait qu'il doit faire plus confiance aux livres transmis par les rabbins qu'à son propre jugement. Le Goy propose alors aux Rav de lui confier un secret s'il lui promet son silence pendant toute la vie du goy. Le goy confiait alors, que pendant de très nombreuses années, il vendait son lait aux gens autour, en ajoutant de l'eau pour gagner de l'argent. Mais, étant donné que cet ajout fait baisser le niveau de graisse, et qu'on pourrait reconnaître son forfait, il ajoutait du lait de cochon, qui augmente le niveau de graisse. Il a ainsi réussi à tromper tout le monde, sauf le Machgiah qui était toujours présent pendant la traite. Concernant le lait en question, vu que le machgiah était absent, il a en effet ajouté du lait de cochon. Le goy finissait son récit avec ces paroles : « Vous avez eu raison de faire plus confiance à vos vieux livres qu'à moi, un non-juif ».

Rav Yehiel Brand



La Torah nous a ordonné de vérifier que les animaux que nous désirons manger soient ruminants et qu'ils aient les sabots fendus.

Réponses aux Questions

- 1) Le **Guilyoné Hachass** rapporte le Midrach qui dit: le puits de Myriam avait le goût du vin, du lait et du miel. Ils ont voulu boire du vin, l'eau se transformait en vin avec tous ses effets.
- 2) Aharon a effectivement appelé son aîné "Nadav" comme "Aminadav" son beau-père. Il a ensuite appelé son cadet, "Avihou", c'est lui mon père.
- 3) Le **Min'hat Béloula** explique: Les poissons n'ont pas été amenés devant Adam Harichon pour qu'il les nomme, car il aurait fallu qu'il les sorte de l'eau et ils seraient morts.
- 4) Le **Chevet Moussar** dit: Les larmes de tristesse sont chaudes, celles de joie sont froides.
- 5) Le **Ben Ich Hay** dans le **Ben Yéhayada** dit qu'ils ont été enterrés à "Hor Hahar", là où leur père fut également enterré.

Ce qu'il faut savoir de... l'interdit de 'Hadash

On ne peut consommer la nouvelle récolte.

récolte avant d'avoir offert le Omer, le lendemain du premier Yom Tov de Pessa'h le 16 Nissan. Cette Min'ha était composée d'orge. Cet interdit, concerne uniquement les 5 céréales (blé, orge, épeautre, son, seigle).

Dans le 'Hinoukh, cette Mitsva est composée de trois mitsvot différentes.

303: Ne pas manger du pain de la nouvelle récolte.

304: Ne pas manger de graines grillées.

305: Ne pas manger d'épis grillés (d'après Rachi des graines non grillées).

Si un homme venait à manger, par exemple un kazait de pain et un kazait de graines de blé grillées, il sera passible de recevoir deux fois malkout (39 coups). Immédiatement après avoir offert le

Omer, il était permis de consommer la

De nos jours, en l'absence du Beth Hamikdash, il nous faut attendre la fin de la journée du 16 Nissan et en diaspora, il faut attendre le 17 Nissan au soir. Bien que cet interdit concerne la terre, et qu'en général, ces interdits ne sont valables qu'en Israël, cet interdit est une exception (avec kilaim et orla) et s'applique également en diaspora.

On peut comprendre cela selon le 'Hinoukh, qui explique que cette mitsva est là pour remercier Hachem de nous donner chaque année de quoi nous nourrir. Nous offrons de premier lieu, un sacrifice, comme lorsque l'on fait une bérakha avant de manger, chose qui est indépendante de la sainteté de la terre d'Israël.

Par ailleurs, la récolte d'un goy est aussi

interdite, ce qui rend la tâche très difficile. Il faut donc se renseigner pour savoir, si la farine que nous consommons a été semée et a commencé à prendre racine avant le 16 Nissan. Exemple: Si le blé est semé en Mai, récolté en Juillet, puis mis en vente en Octobre, cette farine est interdite, jusqu'au Pessa'h suivant. Le Michna Béroura se demande pourquoi certains ne font pas cas de cet interdit et propose plusieurs raisons à cela. Néanmoins, il insiste sur le fait que même si c'est difficile, il faut s'efforcer de respecter cet interdit de la Torah, en se renseignant sur le processus de fabrication de la majeure partie de la farine que nous consommons.

D.R



La Force de la Parole

Hachem enseigne à Moché et Aaron les lois alimentaires, à savoir, quelles sont les espèces d'animaux, d'oiseaux et de poissons que l'on a le droit de manger et quelles sont celles qui nous sont interdites.

Le verset (Vayikra 11,1) termine en disant : "Lémor aléèm" : "en leur disant". De qui s'agit-il ? Rachi précise que cela fait référence à Elazar et Itamar, les enfants d'Aaron. Moché devait donc leur enseigner en priorité toutes ces lois qu'il venait d'apprendre. Pourquoi Elazar et Itamar ont mérité d'être prioritaires sur l'apprentissage de ces lois ?

Le Midrach raconte (Vayikra Raba 13,1) qu'après la mort de Nadav et Avihou, leurs frères Elazar et Itamar n'ont pas mangé leur part de Korban. En l'apprenant, Moché

Rabénoù s'est emporté contre eux pensant qu'ils avaient désobéi. En réalité, venant de perdre un frère, ils avaient un statut de Onen, ils ne pouvaient donc pas manger de ce Korban. C'est donc à juste titre, qu'ils l'avaient entièrement consommé. Mais Moché, s'étant énervé, avait oublié cette Halakha et les avait réprimandés. Au lieu de se défendre, Elazar et Itamar préférèrent se taire par respect pour Moché. C'est donc en récompense de ce silence que les lois alimentaires leur sont adressées en priorité. Il nous faut à présent comprendre pourquoi c'est justement ces lois qui vont leur être enseignées en récompense, plutôt que n'importe quelle autre Halakha. Le Darach David l'explique à partir du verset de Téhilim

(34,13) : " Qui est l'homme qui désire la vie(...) préserve ta langue du mal... ". Le Zohar précise que lorsque l'on parle de préserver sa bouche, il s'agit aussi bien de ce qui en sort que de ce qui y rentre. Nous voyons donc qu'il y a un parallèle entre les dommages causés par l'absorption de nourriture interdite et la prononciation de paroles défendues. En se taisant face à Moché, Elazar et Itamar ont sanctifié leur bouche, ils ont donc mérité d'entendre les lois alimentaires qui viennent également sanctifier la bouche. Après avoir fêté Pessah, où, chaque aliment a passé un contrôle quasi militaire pour atteindre notre bouche, il est intéressant de réfléchir à l'efficacité des contrôles à la sortie.

Jérémy Uzan

La Question de Rav Zilberstein

Léilouy Nichmat Roger Raphael Ben Yossef Samama

Issakhar est un riche américain. Après deux semaines de vacances en Israël, il rentre au pays. Debout devant sa porte, il découvre avec stupeur que celle-ci est entrouverte. Il pénètre en silence dans sa demeure et se dirige vers le salon d'où il entend du bruit. Arrivé dans le salon, il se retrouve nez à nez avec un jeune cambrioleur tout chétif. Issakhar, étant un grand gaillard, l'immobilise facilement et le ceinture le temps d'appeler la police. Se dirigeant vers le téléphone, il découvre quelque chose d'étonnant sur son buffet: toutes les photos de Rabanim s'y trouvant normalement, ont été retournées, de façon qu'on ne puisse plus les voir. Il lui est évident que c'est le voleur qui les a retournées et lui demande alors effaré, quelle en est la raison.

Le cambrioleur lui explique qu'après avoir commencé "son travail", il se retrouva face au visage du Ben Ich Hai, que son grand-père aimait beaucoup, ce qui le perturba. Mais essayant de ne plus y penser, il croise le regard perçant de Baba Salé qui semble lui ordonner d'arrêter. N'y tenant plus, il décide qu'avant tout, il se doit de retourner tous ces portraits afin de continuer tranquillement sa besogne.

Sur cela, le voleur implore Issakhar et lui demande de ne pas appeler la police, en lui jurant que c'est son premier larcin et lui promet que ce sera le dernier. Issakhar, ne sachant plus quoi faire, enferme le voleur dans une pièce et va demander à son rav, s'il faut avoir pitié d'un cambrioleur, qui a quand même un

certain respect envers les Rabanim. La Guémara Erouvine (69a) raconte l'histoire d'un juif qui sortit dans le domaine public avec un objet le jour du chabbat, mais qui, en rencontrant rabbi Yehouda Anassi, le cacha pour ne pas que rabbi Yehouda le voit être me'halel chabbat. La Guémara termine, en disant, qu'il ne sera pas considéré comme quelqu'un qui transgresse Chabat en public, avec tout ce que cela incombe. Rav Itshak Zilberstein tranche que dans notre cas, on ne devra pas avertir la justice pour deux raisons:

- 1) La raison pour laquelle on doit confier un voleur aux autorités, est d'éviter qu'il ne recommence, or dans notre histoire, comme le précise Issakhar, le voleur paraît fébrile et pas sûr de lui. Il est facile de croire, qu'il ne recommencera pas après sa mauvaise expérience et surtout son attitude qui témoigne que cela était "juste une fois".
- 2) On retrouve souvent dans la Halakha, qu'il faille se comporter avec tolérance, quand il s'agit d'une avéra "d'une seule fois". Exemple: le Min'hat Itshak écrit que si l'on demande des renseignements à Réouven sur Chimon en vue d'un chidoukh, même si Réouven a vu Chimon faire une grande avéra dans sa jeunesse, mais que depuis, on n'a plus rien entendu sur lui, il ne devra pas le dévoiler. Il est alors logique de penser, que dans notre cas, on ne devra pas dénoncer notre voleur à la police mais on le préviendra que s'il recommence, on dévoilera même ce premier essai à la justice.

Haim Bellity

A la Rencontre de Nos Sages

Rav Mordekhai ben Hillel

Né en 1250, Mordekhai ben Hillel appartient à l'une des familles juives les plus prééminentes d'Allemagne. Comme le Rosh, il fut le disciple du Maharam de Rothenbourg, en présence duquel il prononcera des décisions indépendantes (privilège rarissime). Il fut témoin de nombreux pogroms cruels qui ont détruit des communautés entières et plusieurs Yeshivot. C'est peut-être en raison de ses expériences tragiques qu'il consacra sa vie entière pour rassembler, enregistrer et analyser une grande partie de la littérature Talmudique qui avait été créée au cours de plusieurs siècles avant lui. De cette façon, il a rendu un service éternel à la communauté juive, sans quoi la majeure partie de cet apprentissage aurait sûrement été perdue dans ces temps pénibles. Sa grande œuvre, à laquelle il doit d'ailleurs son surnom, est le Sefer HaMordekhai, plus généralement appelée le Mordekhai. Bien que présenté dans la plupart des éditions comme un commentaire ou un appendice aux Halakhot du Ri"ף, il ne s'agit que d'une ressemblance externe : véritable compilation halakhique, le Mordekhai se sert d'une phrase, parfois d'un seul mot, pour introduire le matériel relatif à la question dans le Talmud Yerousalmi, la littérature des Tossafistes de France et d'Allemagne, et y compris celle du Maharam de Rothenbourg. L'étendue de la littérature citée dans le Mordekhai est considérable, reprenant les responsa des sages depuis les plus anciens, parfois même en remontant jusqu'à Rabénoù Guershom. La considération dont jouissait le Mordekhai lui valut en outre de figurer dans la première version imprimée du Talmud (1482) aux côtés des commentaires de Rachi, des Tossafistes, et du Rambam. Il en devient même l'une des rares autorités ashkénazes citées dans le Choulkhan Aroukh. Par ailleurs, Rav Mordekhai manifeste un intérêt pour la grammaire hébraïque, dont l'étude était encore rare en Allemagne. Il a aussi rédigé en vers un traité sur l'examen des carcasses d'animaux abattus rituellement et les nourritures permises et interdites ainsi que plusieurs poèmes. Venus des quatre coins de l'Europe, de nombreux disciples affluèrent à Nuremberg pour étudier sous les conseils de Rav Mordekhai. Mais, après sept années de direction au sein de sa grande académie, une terrible catastrophe arriva, conséquence de la guerre civile, dans laquelle les Juifs sans défense étaient les premières victimes. Ces derniers auraient pu gagner un sursis s'ils avaient accepté la religion de leurs oppresseurs qui étaient alors sous l'ordre de Rindfleisch. Mais les Juifs se sont battus héroïquement pour leur foi et quand la bataille était finie, 628 martyrs sont morts, parmi eux Rav Mordekhai, sa femme Zelda et leurs cinq enfants. A l'année de son décès (1298), il n'avait pas tout à fait 50 ans mais le travail de sa vie restera immortel : aujourd'hui encore, ses réalisations sont une source inépuisable de connaissances pour l'étude du Talmud.

Charade N°24 – Tsav

KOU – TAUX - NETTE

שבת שלום

David Lasry